

### Construction de carrosseries

Ce CAP permet de concevoir, de fabriquer et d'adapter des carrosseries de véhicules automobiles ou à usages spécifiques (véhicules aménagés, carrosseries modifiées, etc.). Les enseignements professionnels portent sur l'analyse des différentes parties d'une carrosserie et les méthodes d'interventions sur les matériaux (mise en forme de métaux ou matériaux composites, collage, soudage, etc.). Les élèves apprennent à gérer des projets, à effectuer des modélisations numériques, à utiliser les machines à commandes numériques de fabrication et à préparer la production. En atelier, ils mettent en œuvre diverses techniques de fabrication et d'assemblage. Il participe à la construction et/ou à la transformation des châssis et des carrosseries.

Il est associé au montage des trains roulants, des équipements et des accessoires, et à leur raccordement. Au sein de l'équipe de construction des carrosseries, il prépare la fabrication, débite, met en forme les éléments, assemble les éléments et les structures. Il prépare les surfaces, participe à l'installation des équipements et des accessoires et enfin finalise son intervention.

Ils effectuent des contrôles et assurent la mise en conformité du véhicule selon la réglementation. Sont également abordées la gestion de production et l'assistance à la clientèle.

#### Débouchés

Le titulaire interviendra dans les entreprises de construction et de transformation des carrosseries et des châssis des véhicules industriels, des véhicules légers, des utilitaires, des remorques et des semi-remorques. Il ou elle exercera dans les ateliers de construction de carrosserie pour le transport routier des personnes et des marchandises, et dans les ateliers de construction, de transformation et d'aménagement des véhicules spécifiques (camping-car, ambulances...). Il peut travailler dans la construction de carrosseries de véhicules industriels (transport des personnes et des marchandises).

#### Accès à la formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>.



#### Programme

Grille horaire (a)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

**Analyse fonctionnelle et structurelle** y compris lecture de la représentation d'un élément ou d'un ensemble ainsi que les données de fabrication ;

**Construction des carrosseries** : les véhicules et les carrosseries, la réglementation liée à la mise en circulation des véhicules, les matériaux et les éléments de construction, les moyens et les techniques de fabrication ;

**Fonctions liées à l'activité de construction** : communication, organisation de la construction, qualité, enseignement de la santé et de la sécurité au travail - tri des déchets.

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines réparties en 4 séquences au maximum.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

#### Domaine professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Réalisation d'opérations de constructions de carrosseries d'un véhicule, coeff. 13 (dont 1 pour Prévention Santé Environnement)

#### Domaine général :

- Français - histoire-géographie - éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques, sciences, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1

### Poursuites d'études

#### Priorité à l'insertion professionnelle.

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

#### Principales poursuites d'études

- CAP Peinture en carrosseries
- Bac Pro Construction des carrosseries
- Bac Pro Réparation des carrosseries

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Ou se former en Occitanie

I formation initiale

A formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

### En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau

[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - [cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)